2007-113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/11/2007 - Convocation du 15/11/2007

Compte rendu affiché le : 30/11/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY Secrétaire de séance : Mle Sylvie VEYRIER

Présents: M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT;

Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; MIE VEYRIER; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD;

M. FORGET; Mme PERRIN; M. MACHURAT; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme GLATARD

(pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMANN (pouvoir à Mme

BOUHEY); Mle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés : Mme BROSSARD; Mme DESVIGNES; Mme ZUILI

Absents: M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M.

BOUREZG.

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 17
Votants 21

Ref: CC

Objet: Tarifs 2008 - Droits de place Foire et Marchés

Comme tous les ans, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant des droits de places applicables au marché forain le vendredi, aux fêtes, vogues et cirques courants de l'année et la foire du 1er mai.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des Foires et Marchés à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission "Finances",
- VU l'avis de la commission "Foires et Marchés",
- ADOPTE la proposition d'augmentation des tarifs qui lui est soumise et les fixe en conséquence aux montants suivants :

MARCHE FORAIN du VENDREDI

| ♦ Abonnés, le ml pour l'année | 28,00€ |
|---|--------|
| ♦Non abonnés, le ml pour chaque marché en ce qui | , |
| concerne le vendeur ayant un banc ou une voiture | 1,50 € |
| ♦ Raccordement électrique : abonnés (par trimestre) | 19,00€ |
| non abonnés (par marché) | |

FETES, VOGUES et CIRQUES COURANTS de L'ANNEE

- Les cirques paieront 0,47 € par m2/jour de fête.
- ♦ Le minimum de perception des manèges et forains sera :

22,90 € par jour de fête pour les petits métiers,

35,12 € par jour de fête pour les salles de jeux,

55,28 € par jour de fête pour les gros métiers.

- ♦ Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront :
 - 1,11 € par ml et par jour de fête,

0,63 € les autres jours.

- ♦ Les caravanes, voitures et camions de tous les forains paieront un droit fixe de 1,11 € par jour de stationnement.
- Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,27 € par ml et par jour de fête.

AMBULANTS SEMAINE

♦Forfait journalier : 6,11 €

CAMION - MAGASIN

♦ Vente au déballage - Forfait journalier : 35,63 €

Sauf autorisation spéciale et par écrit, personne ne pourra stationner plus de 4 jours avant la fête et plus de 3 jours après.

FOIRE du 1er MAI

| ♦ Les abonnés régleront par ml 5,60 € |
|---|
| ♦Les non abonnés régleront par ml 10,70 € |
| ♦Débride par ml |
| ♦Raccordement électrique, la journée 6,50 € |
| ♦ Consommation eau (1 m3), la journée 2,45 € |
| ♦ Manèges et forains : la perception sera de : |
| 31,56 € par jour de fête pour les petits métiers |
| 45,81 € par jour de fête pour les salles de jeux, |
| 74,11 € par jour de fête pour les gros métiers. |
| ♦Les boutiques, caravanes, bancs et stands divers paieront : |
| 1,37 € par ml et par jour de fête, |
| 0,63 € les autres jours. |
| ♦ Les camions, caravanes et voitures paieront 1,27 € par véhicule et par jour, |
| ♦ Les jeux à pièces ou jetons paieront 1,48 € par ml et par jour de fête. |

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme, NEUVILLE-SUR-SAÔNE, Le 22 novembre 2007 Le Maire, Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après Dépôt en préfecture le 04/12/2007 Publication ou affichage du 04/12/2007 Paul LAFFLY, Maire.